

Province de Québec MRC du Val-Saint-François Municipalité du Canton de Cleveland

## **AVIS PUBLIC**

## CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## RÈGLEMENT 603 ET 604 RELATIF À LA CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET PERMIS ET CERTIFICATS

**AVIS PUBLIC** EST DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NO. 603 ET NO. 604 RELATIFS À LA CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DES PERMIS ET CERTIFICATS À LA SUITE DE L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE LA MRC 2018-01 ET 2020-02.

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution, des projets de règlement, intitulé « Règlement numéro 603 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2018-01 et 2020-02. » et « Règlement numéro 604 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451, concernant les concordances au schéma d'aménagement de la MRC no. 2020-02. »

**QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 603 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446, CONCERNANT LES CONCORDANCES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC NO. 2018-01 ET 2020-02.
- RÈGLEMENT NUMÉRO 604 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 451, CONCERNANT LES CONCORDANCES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC NO. 2020-02.

**QUE** les projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE l'objet de ces règlements vise à :

 Mettre à jour le Règlement de zonage numéro 446 et le Règlement sur les permis et certificats numéro 451 en lien avec les règlements de la MRC 2018-01 et 2020-02

**QUE** la consultation publique sur ces projets de règlement se <u>tiendra **le lundi, 4 décembre 2023 à 18h30**</u> à la salle du conseil, située au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland. Au cours de la séance publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

**QUE** les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 9 novembre 2023.